

De l'une à l'autre

Autor(en): **E.D.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1923)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

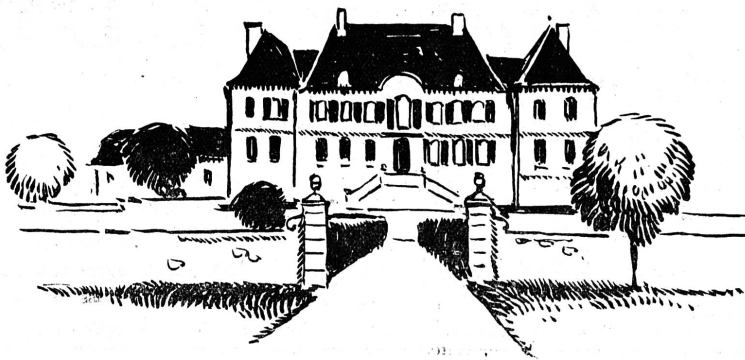
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES
CHATEAUX
ROMANDS



LE CHATEAU DE GRANDCOUR

LE château actuel a succédé au manoir féodal à l'époque d'Abraham Sinner, de Berne, qui avait acheté la baronnie de Grandcour en 1736, de Ph. von der Weid, de Fribourg, dont la femme était une fille de Jean Laurent d'Estavayer.

Labat, riche teinturier de Genève, fut le dernier baron de Grandcour. Lors de la liquidation des droits féodaux, il reçut dix mille francs pour le rachat des dîmes et des censures. La baronne Labat fit des legs importants en faveur des écoles de la paroisse de Ressudens. Le château et le domaine furent vendus peu après à la famille Oulevey, qui les possède encore.

Reportons-nous aux temps où surgirent la plupart des châteaux seigneuriaux qui dominent encore notre Patrie vaudoise, en vigie sur ses collines : Oron, Vuflens, Blonay.

Le vieux château de Grandcour, aujourd'hui disparu, était, avec la petite ville fortifiée qui l'entourait, le chef-lieu d'une seigneurie qui comprenait aussi Chevroux, Chesard et Ressudens. Les premiers seigneurs connus étaient les Cossonay-Prangins. A la chute de cette maison, en 1293, leurs seigneuries passèrent dans les mains de Louis de Savoie, seigneur de Vaud. Pour se concilier les bourgeois de Grandcour, il leur promit les franchises de Moudon qui, à cette date, étaient les plus étendues du Pays de Vaud.

Grandcour était, au moyen-âge, une des villes et bourgs qui avaient le droit d'envoyer des députés aux Etats de Vaud. La seigneurie fut remise en 1311, à Pierre de Grandson, avec Blanche de Savoie, fille de Louis, comme épouse, et demeura propriété de cette illustre famille jusqu'en 1397 où elle fut réunie au domaine de la couronne, après la mort d'Othon.

Othon, seigneur de Grandson, fut un des plus puissants chevaliers du Pays de Vaud ; sa célébrité a grandi encore, à notre époque, depuis que M. Arthur Piaget a révélé en lui un des plus remarquables poètes du moyen-âge. Il est permis d'évoquer Othon de Grandson, chevaleresque et malheureux, sur lequel planait le soupçon infamant de « félonie », chevauchant de sa seigneurie de Grandson à celle de Grandcour, et entrant dans sa petite ville de Grandcour par la porte de l'Est, dont les traces de poterne sont encore visibles.

« Othon de Grandson, nous dit Paul Maillefer dans son histoire du canton de Vaud, était accusé de complicité de la mort d'Amédée VII de Savoie, le Comte Rouge. Les délégués des Communes vaudoises, réunis à Moudon, l'avaient déclaré coupable. Il s'était rendu en Angleterre, d'où il en appela le roi de France. Celui-ci fit une sérieuse enquête et reconnut l'innocence du sire de Grandson. Il le déclara « pur, net et non coupable ». Les villes maintenaient leur accusation ; Gérard d'Estavayer se fit leur champion et offrit de prouver par « Jugement de Dieu » la culpabilité d'Othon.

Les deux adversaires comparurent devant Amédée VIII. Othon de Grandson se défendit avec noblesse et dignité. Il fit observer que l'accusation n'avait pas créance en Savoie, sinon il y aurait eu autour du prince assez de nobles et vaillants chevaliers tenant de près à la maison du comte, sans s'en remettre à Gérard du soin de venger leur

maître mort et que ses accusateurs n'osant se présenter eux-mêmes, étaient des lâches :

« Il semble, s'écria-t-il, qu'ils avaient bien trouvé souliers en leurs pieds quand ils ont trouvé messire Gérard, nécessaire et plein de convoitise... ma querelle est bonne et vraie et ai grand cause de moy deffendre et touchant ma conscience... je suis en la miséricorde de celui-cy qui est plus plains de mercy que je ne puis être percheable... »

Relevant le défi et jetant son gage, il dit à Gérard :

« Je dy que tu mens et a menti... »

Le duel eut lieu à Bourg en Bresse, le 7 août 1397. Si l'on en croit Olivier de la marche, ce fut dans des circonstances particulièrement tragiques. Othon de Grandcour fit enlever une lame de sa cuirasse qui le gênait. Un des assistants le dit à Gérard qui finit par trouver le défaut et enfonça son épée dans le ventre d'Othon.

Jusqu'au dernier moment, et tant qu'il put parler, il dit :

« Je me rends à mon Dieu et à ma dame Ste-Anne. »

Comme il est mort sans se dédire ou se rendre, dit encore Olivier, un maréchal de France qui assistait incognito au combat judiciaire, se fit reconnaître, réclama le corps du chevalier, l'obtint et le fit ensevelir en terre sainte.

En 1681, il ne restait plus qu'une tour du vieux château de Grandcour en ruines.

Mme David Perret.

LE COSTUME VAUDOIS

DANS le dessein de remettre en honneur le port du costume vaudois, qui fait le charme et l'originalité de notre canton, il vient de se fonder à Vallorbe — nous le disons d'autre part — une section de l'Association des Vaudoises, sous le nom de « La Patriote ».

Voici, à ce propos, une description du costume vaudois authentique :

Une jupe de couleur, ample, froncée à la taille, de longueur raisonnable et sans garniture, en cotonne, lainage, milaine, gallette toile nationale, soie ancienne. Un corsage de merinos, d'alpaga ou de tout autre lainage noir, de velours exclu, croché devant par des crochets et non pas lacé ; le dos finissant par une petite basque ; le devant par une pointe peu prononcée.

Un fichu de tulle ou de mousseline, plissé un peu derrière, de façon à dégager la nuque en faisant une poigne. Ce fichu peut être en couleur, mais il est plus élégant en blanc. Il peut être aussi porté sur le corsage s'il est en broderie ou en dentelle ancienne, mais ceci est une exception.

Le tablier doit être long, ample, froncé à la taille, sans garniture et attaché par des attaches ou un ruban assorti. Il peut être de soie, de cotonne, d'indienne, en harmonie avec la couleur de la jupe.

Les manches sont en toile de fil, serrées au coude par un étroit poignet que ferment des boutons doubles, si possible en strass, reliés deux par deux par une chaînette d'argent. Pour l'hiver, on peut porter des manches longues et plates, du même tissu que le corsage.

Le collier est en grenat, avec fermoir or placé

devant ou il est en paillettes d'or. Un velours noir tout simple fait très bien.

Les bas sont noirs ou blancs, les souliers de préférence bas à talons bas, mais jamais blancs ou jaunes.

La coiffe est en taffetas noir, garnie de vraie dentelle de soie, si possible. Cette dentelle doit être un peu gommée pour se tenir bien et former comme une auréole autour du visage, sur lequel elle ne doit pas tomber. Elle est posée avec un peu d'ampleur sur le sommet de la tête avec davantage d'ampleur sur les côtés. Le chapeau peut être le vrai chapeau ancien des Montreusiennes ou celui adopté par les « Vaudoises », il y a deux ans, plus commode et plus facile à porter, tout en restant bien dans la note.

On peut porter sur le corsage de jolis fichus de soie ou de laine anciens. Comme vêtement chaud pour l'hiver, on recommande les grandes mantes de drap froncées, les châles vaudois, les châles de lainage uni. Les châles-tapis, portés sous Napoléon III, ne font pas partie du costume, bien plus ancien qu'eux.

La fantaisie, le port de fleurs sur les bonnets, les dentelles aux tabliers, les bijoux voyants sont absolument déplacés et nuisent à la beauté du costume.

Les mitaines sont en soie noire filochée.

MADAME REpond...

A M. André Marcel.

*Mon pauvre Arthur ! Quoi, tu ronchannes ?
Vrai, j'en pourrai bien faire autant !
Si je m'alourdis, tu grissonnes...
Hélas ! Ils sont loin, nos vingt ans !*

*Quand jadis, à la nuit tombante,
Tu venais me faire la cour,
Oeil fripon, moustache pimpante,
Tes baisers disaient ton amour.*

*Maintenant, tu rentres morose ;
Tu dis « Bonsoir ! » et puis : « J'ai faim ! »
Quand je te parle de mes roses,
Tu réponds : « Passe-moi le pain ! »*

*Le bouillon murmure : « Je t'aime ! »
En mijotant tout doucement,
Et la vanille dans la crème
Te rappelle nos doux printemps !*

*Alors, tandis que je m'essouffle
A monter l'anthraxite noir,
Tu mets lestement tes pantoufles
Et tu lis les journaux du soir.*

*Jadis, tu me lisais des contes
Ou bien quelque roman nouveau ;
Maintenant, qu'est-ce que tu racontes !...
Le feuilleton est bien plus beau !*

*Aussi, tandis que je tricote,
Tu t'en prends au gouvernement,
Tu te démènes, tu ergotes...
Moi, je m'endors bêtement.*

*Si je te donne la réplique,
Le plus souvent tu ris de moi,
Je n'entends rien en politique,
J'aime mieux le Conteur Vaudois !*

*Mais, tu t'agites comme un bonze,
J'entends gémir le vieux fauteuil.
Ciel ! La pendule a sonné onze !
Vite, je t'apporte du tilleul...*

Sylvabelle.

DE L'UNE A L'AUTRE

Chaillly, le 13 février 1923.

Mon cher Conteur,

Ta jolie anecdote sur le doyen Bridel m'en rappelle une autre, parfaitement authentique, arrivée jadis à quelque ecclésiastique des environs de Morges. Pressé de se rendre dans une maison éloignée, il avise un char de paysan qui s'en allait précisément dans cette direction. Mais le cheval, fourbu, n'avance pas assez vite, malgré toutes les excitations dont il est l'objet.

L'homme d'église ne peut s'empêcher d'en faire la remarque au conducteur, qui cingle alors sa ros-sinante d'un violent coup de fouet, en lui criant avec colère : « hi vilhîe lémace ! on derâi que mi-nè lou diablo ! » C'était le pasteur qui était sur le char !...

* * *

Et d'une autre :

Jean-Pierre s'en revenait du marché avec sa charrette que traînait un indolent petit âne. Présen-tant la réception qu'il aurait s'il arrivait en re-tard, l'homme excitait continuellement sa bourri-que, avec impatience : « Allè, allè, hi ! » Vains ef-forts, l'animal semblait compter ses pas et gardait sa modeste allure. Ce que voyant, Jean-Pierre le pique violemment de l'aiguillon, en lui jetant ce reproche : « Vâou-tou tî dépatzi, tzerropa ! n'è pas tî qu'a mariâ l'Allemande ! » E. D.



LE VOYAGEUR SENTIMENTAL OU MA PROMENADE A YVERDON

(Suite.)

Constance.

Que de douloureuses sensations je devais suc-cessivement éprouver ! Je m'acheminais lentement, le cœur angoissé sur Nina, sur Louis, sur son père, lorsque je vis s'arrêter un carrosse dans lequel étaient cinq de mes compatriotes. Je crus, un mo-ment, me retrouver dans ma patrie. Je m'infor-mais du sujet de leur voyage ; j'appris qu'ils aban-donnaient Genève pour aller s'établir à Constance, dans l'espoir d'y retrouver en partie le bonheur qu'ils avaient perdu. Ils me le dirent, je le sa-vais, et je le leur demandais encore.

L'un quittait un frère, l'autre une sœur, l'autre un père : chacun n'emportait avec lui qu'une par-tie de son existence : car, qu'est-ce que notre exis-tence, si nous ne la plaçons que dans nous-mê-mes !

Un vieillard entraînait me frappa ; son visage auguste était empreint de cette douleur sombre que les gens de son âge n'exhalent guère au dehors, mais qui leur creuse un tombeau. Je lui demandai s'il ne quittait personne ?

— Personne ! me répondit-il ; que me deman-dez-vous là ?... Je quitte... ma patrie !

Le ton, ces mots qu'un républicain seul peut prononcer, et qu'un républicain seul peut enten-dre, me bouleversèrent.

— Quoi ! lui dis-je, d'une voix émue, vous aban-donnez une patrie qui vous a si longtemps servi de mère ?

— Je lui ai servi quatre-vingts ans de fils ; je n'ai que quelques jours à vivre ; je voudrais les lui donner encore... je la cherche et ne la trouve plus... Ce qui me navre, au bord du tombeau, ce n'est pas de mourir, mais de mourir après elle !

Il remit la tête dans son carrosse, pour essuyer des larmes que de douloureux souvenirs faisaient couler... Chaque larme de ce vénérable vieillard... quel reproche pour ses ennemis !

Il reparut.

— Jeune homme ! me cria-t-il, si vous retour-nez dans ma...

Les sanglots lui coupaient la voix, il ne put pro-noncer le mot...

— Bon jeune homme, si vous y retournez : ah ! dites-lui encore... adieu !

Je demeurais immobile, le cœur serré ; j'étouf-fais en suivant de l'œil ce carrosse, qui me sem-blait emporter la vertu, le patriotisme du reste du monde... Je ne le voyais plus que je le suivais en-core... Je me taisais, craignant de leur dire : reve-nez !... Enfin un ruisseau de larmes s'échappa de mes yeux, et du fond de mon cœur sortirent ces paroles :

« Allez, chers concitoyens ! puissiez-vous, sous un autre ciel, être dédommagés des biens que vous avez perdus ; biens inestimables, aussi rares que les sentiments qui les donnent ! Puissent vos ver-tus attester aux générations futures ce que vous étiez, et ce que devaient être vos ennemis ! Et toi, vieillard infortuné, qui ne jouiras plus de la pa-trie que tu as si longtemps honorée, et ne ferais qu'entrevoir celle qui doit naître, puissent tes en-fants te bénir un jour du sort que tu leur prépa-res, et qu'à ta mort tout citoyen vertueux et sen-sible n'approche qu'avec respect de ta tombe, et ne la quitte que résolu de te ressembler ! »

Je me tournai vers ma patrie ; je montrai de la main ses fils qui s'en éloignaient, à ceux qui les ont réduits à cette fuite... Je crus leur en avoir dit assez !

La vieille femme.

Je regagnais ma demeure à petit pas, en priant le ciel de donner toujours aux peuples un souve-rain assez éclairé pour offrir à des citoyens hon-nêtes et industrieux un asile dans ses Etats, et en même temps assez juste pour que des républicains vissent sans regret le sceptre d'un monarque.

Tout à coup, la voix d'un homme qui enten-nait un hymne à Bacchus, me tira de ma rêverie :

Air : Aussitôt que la lune.

Si pour embellir le monde,
Jupiter m'eût consulté,
Dans les lieux où coule l'onde,
Le vin seul eût existé.
La terre eût été sa treille,
Et la mer son réservoir ;
D'où, pour le mettre en bouteille,
Dieu m'eût fait son entonnoir.

Comme je prêtai l'oreille ! j'étais l'auteur du couplet. Bon ! dis-je en moi-même ; voilà une de mes chansons qui a déjà volé au-delà de Morges ! Je reconnus la voix d'un de mes amis. Eh ! qui pouvait chanter, par ce temps, si ce n'est la Joie ! Il revenait d'Yverdon ; il était à pied : mais il se trouvait mieux qu'à cheval, car il avait prêté le sien.

Je vis sur sa monture une figure grotesque, que je pris d'abord pour une pièce curieuse, tant j'a-vais de peine à me persuader que ce fût une de mes semblables. C'était une pauvre vieille, hante de quatre pieds, que la Joie avait trouvée au mi-lieu du chemin, demi-morte de fatigue, envelop-pée dans un manteau, où le froid et le jour péné-traient depuis longtemps, et attendant sans doute la mort ; car comment espérer qu'un la Joie passe-rait là !

La Joie, en la voyant, s'était arrêté.

— Pauvre femme, que faites-vous là ?

— Hélas ! je ne puis plus avancer.

— Si vous ne reprenez courage, vous périrez de froid et de faim.

— Autant vaut que je meure... je ne souffrirai plus... Puis, elle avait remis la tête dans son man-teau, comme faisant son adieu au monde.

La Joie, ému, chercha autour de lui s'il ne dé-couvrirait point quelque bonne âme... Il ne trouva que la sienne. Il descendit donc de cheval, quoi-que fatigué, mit la vieille à sa place, et chanta pour l'égayer un peu... Ce brave la Joie chantait encore quand je le rencontrai... Je fus fâché d'a-voir mis fin, non à sa chanson, mais au sentiment qui la lui faisait dire.

— Eh ! te voilà, mon cher la Joie ! qui nous amènes-tu là ?

— Oh ! parbleu, c'est ma maîtresse, je me la réserve : ne t'en approche pas.

Dès que j'eus vu l'objet de ses vœux, je n'eus rien de plus pressé que de me conformer à sa vo-lonté.

— Si c'est ta dulcinée, elle est au moins bien choisie pour écarter les rivaux.

La Joie me conta son histoire. J'admirai com-bien ce joyeux suisse, qui riait même de ses mal-heurs, était sensible à ceux d'autrui.

— Tu aurais mieux aimé me trouver avec une jolie fille ?

(A suivre.)

M. VERNES.

ASSOCIATION DES VAUDOISES

Section de Vallorbe. — Le 1er février s'est cons-tituée, sous le nom de « La Patriote », la section de Vallorbe de l'Association des Vaudoises. Sa prési-dente est Mme O. Matthey-Vallotton ; sa secrétaire, Mlle Marthe Eperon.

Cotisations. — Mlle Nicodet, 2, avenue de Rumine, à Lausanne, rappelle que les cotisations à la Caisse centrale doivent étre payées d'ici au 30 mars (1 fr. pour les membres isolées ; 50 centimes par membre pour les sections).

Davel à Lausanne. — « La Muse » se multiplie pour assurer le plus éclatant succès à l'admirable « Davel » de M. Maurice Constançon, qui sera joué en avril au Grand Théâtre de Lausanne.

C'est notre distinguée cantatrice lausannoise, Mlle J.-L. Rouilly, qui a été choisie pour chanter les so-li intercalés entre les chœurs de l'apothéose. On de-vine quelle ampleur son puissant mezzo va donner à la vibrante partition de M. Fritz Bach-Rivier.

Entièrement confiante dans le résultat de son en-treprise, malgré le budget formidable, « La Muse » a décidé de ne pas faire appel à la générosité publi-que (on sait qu'on a fréquemment demandé des sous-criptions à fonds perdus en de semblables circon-stances) et de ne pas constituer de fonds de garan-tie. Elle compte simplement sur l'appui moral et sur le patriotisme des populations lausannoise et vau-doise.

Une soirée du rire. — Ce qu'on a ri lundi et jeudi au Kursaal ! C'étaient soirs de première. Au pro-gramme, un lever de rideau : « Un mari tout trou-vé » et une pièce en 3 actes : « Un crâne lulu » ; toutes deux de M. Marc-Ernest Tissot, rédacteur à la « Feuille d'Avis ».

Jouées à Genève, à Fribourg, à Vevey, à Yver-don — c'était enfin le tour de Lausanne — ces deux pièces, absolument inédites, ont eu partout un très grand succès. Il faut dire, sans ôter rien, du reste, à leurs mérites, qu'elles ont été admirablement in-terprétées par les excellents artistes du Théâtre Vaudois, pour lesquelles elles semblent avoir été tout spécialement écrites.

« Un mari tout trouvé » n'est pas, à vrai dire, une vaudoiserie ; l'action se pourrait passer en France ou ailleurs aussi bien qu'ici, mais elle est fort bien faite et très amusante.

« Un crâne lulu », en revanche, est une pure vau-doiserie et en a toute la saveur. Les situations amu-santes, les mots drôles, l'esprit, et de tout bon, y abonde. On rit de bon cœur du lever au baisser du rideau. Pas moyen de faire autrement.

Nous croyons savoir que quelques représentations en seront encore données la semaine prochaine. N'y manquez pas !

Royal Biograph. — Cette semaine commence au Royal Biograph, la présentation du dernier ciné-ro-man de M. Louis Feuillade : « Le Fils du Flibus-tier », en 2 époques et 12 épisodes, qui sera présen-té entièrement en 3 semaines seulement. M. Feuilla-de a reconstitué une époque picaresque pour présen-ter les « Frères de la Côte », il a greffé sur ces his-toires d'aventuriers du temps jadis le drame de la flibuste moderne qui évolue en habit noir dans les grandes capitales, les villes d'eau, où se passent quelques-unes des scènes les plus mouvementées de ce film. Au programme, encore une exclusivité du Royal Biograph : « Grands concours internationaux de skis de Grindelwald », superbe film sportif. — Di-manche 18, deux matinées, à 2 h. 30 et 4 h. 30. — « Le Fils du Flibustier » est un spectacle artistique des plus divertissants, qui peut être vu par chacun.

Vermouth NOBLÉSSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACE G. 162 L.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.